



TRANSPORTS SCOLAIRES

*CONVENTION DE DELEGATION
PARTIELLE DE COMPETENCE POUR
L'ORGANISATION DE CIRCUITS
ENTRE LA
COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX
ET
LA COMMUNE DE PESSAC*

AVENANT N° 3

Entre les soussignés :

La Communauté urbaine de Bordeaux, autorité organisatrice de premier rang, représentée par son Président Vincent FELTESSE, agissant en cette qualité, en vertu d'une délibération n°2011/0 du Conseil de Communauté du , intervenant aux présentes sous la dénomination

"l'organisateur principal",

Et,

L'autorité organisatrice de second rang, La Commune de Pessac, représentée par Monsieur Jean-Jacques BENOIT, Maire, agissant en cette qualité, en vertu d'une délibération du Conseil municipal de Saint Médard en Jalles en date du XXXXXXXX, reçue à la Préfecture de la Gironde le XXXXXXXXXX, intervenant aux présentes sous la dénomination

"l'organisateur secondaire",

Il a été arrêté ce qui suit :

Depuis la prise d'effet de la convention du 30/08/2006 reçue à la Préfecture de la Gironde le 04/11/2006, la modification du circuit scolaire desservant les écoles de l'Alouette, Pierre Castaing, Georges Leygues justifie la passation d'un avenant.

ARTICLE 1 – MODIFICATION DE SERVICES

En raison des travaux relatifs à la 3^e phase du tramway avenue du Haut-Lévêque, il est nécessaire de modifier le circuit 318.009 qui dessert l'école maternelle de l'Alouette et les écoles primaires Pierre Castaing et Georges Leygues.

En effet, la mise en sens unique de l'avenue du Haut-Lévêque implique un grand détour du circuit en raison du nombre réduit de franchissement de la voie ferrée. De plus, le passage inférieur de la rocade de l'avenue de Canéjan qui mène à l'avenue de la Forge va être mis en alternat.

Afin d'éviter aux élèves de maternelle la longueur d'un circuit unique dont le temps de parcours serait d'environ 1 heure 30, il est nécessaire de dédoubler le circuit 318.009 en le scindant en 2 parcours journaliers distincts jusqu'à la fin des travaux.

Le bus n°1, qui desservira l'école maternelle Alouette et l'école primaire Pierre Castaing, effectuera un parcours journalier de 23,85 kilomètres.

Le bus n°2, qui desservira l'école primaire Georges Leygues, effectuera un parcours journalier de 7,11 kilomètres.

Les prix du marché concernant le circuit 318.009 sont appliqués à ces deux trajets.

Un avenant au marché a donc été pris pour entériner le dédoublement du circuit 318.009 exploité par le groupement CARS DE BORDEAUX/VOYAGES RICHARD - Groupe ASTT.

L'incidence financière de cette modification pour la fin de l'année scolaire 2010/2011 et l'année scolaire 2011/2012 restant à exécuter au titre du marché est estimée à 71 267 €HT. Le nouveau montant du marché pour sa durée totale s'élève donc à 3 693 168,39 €HT, soit 7,16% d'augmentation par rapport au marché initial.

Les fiches techniques relatives aux deux parcours du circuit concerné sont jointes au présent avenant conformément aux dispositions de l'article 1 de la convention initiale.

ARTICLE 2 – AUTRES CLAUSES

Il n'est apporté aucune autre modification aux clauses de la convention initiale qui sont maintenues et demeurent exécutoires.

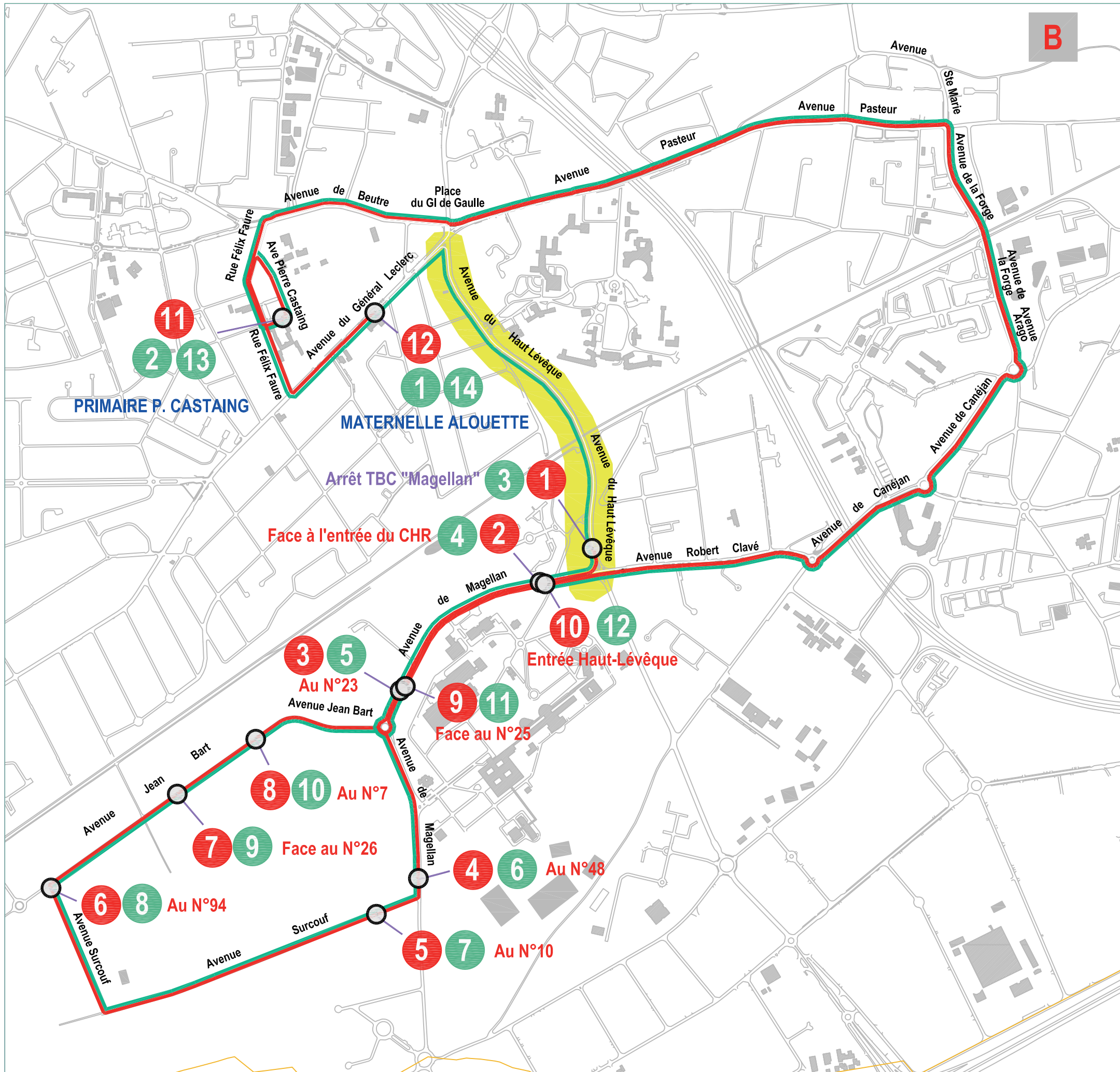
Fait à Bordeaux le :

***Pour l'organisateur principal,
Le Président de la
Communauté urbaine de Bordeaux,***

***Pour l'organisateur secondaire,
Le Maire de la
Commune de Pessac***

Vincent FELTESSE

Jean-Jacques BENOIT



FICHE TECHNIQUE

Années scolaires 2006 à 2012

COMMUNAUTÉ URBAINE DE BORDEAUX

LACUB

Organisateur secondaire : commune de Pessac

Transporteur titulaire : Cars de Bordeaux/Voyages Richard

Transporteur exécutant : Cars de Bordeaux

N° de marché : 06 150U Lot 5

N° du circuit : 318.009

Noms et horaires des établissements desservis :

Ecole Primaire Pierre Castaing

Ecole Maternelle Alouette

Effectif transporté :

	MATIN	Horaires de passage		SOIR	Horaires de passage
	km	lundi-mardi-jeudi-vendredi		km	lundi-mardi-jeudi-vendredi
1	0.000	7h56	1	0.000	16h30
2	0.223	7h58	2	1.221	16h40
3	0.757	7h59	3	3.443	16h47
4	1.338	8h00	4	3.666	16h49
5	1.521	8h01	5	4.200	16h50
6	2.730	8h03	6	4.780	16h51
7	3.184	8h05	7	4.964	16h52
8	3.456	8h08	8	6.173	16h53
9	4.005	8h13	9	6.626	16h56
10	4.532	8h15	10	6.899	16h58
11	9.267	8h25	11	7.448	17h01
12	10.204	8h30	12	7.975	17h03
			13	12.710	17h13
			14	13.647	17h18

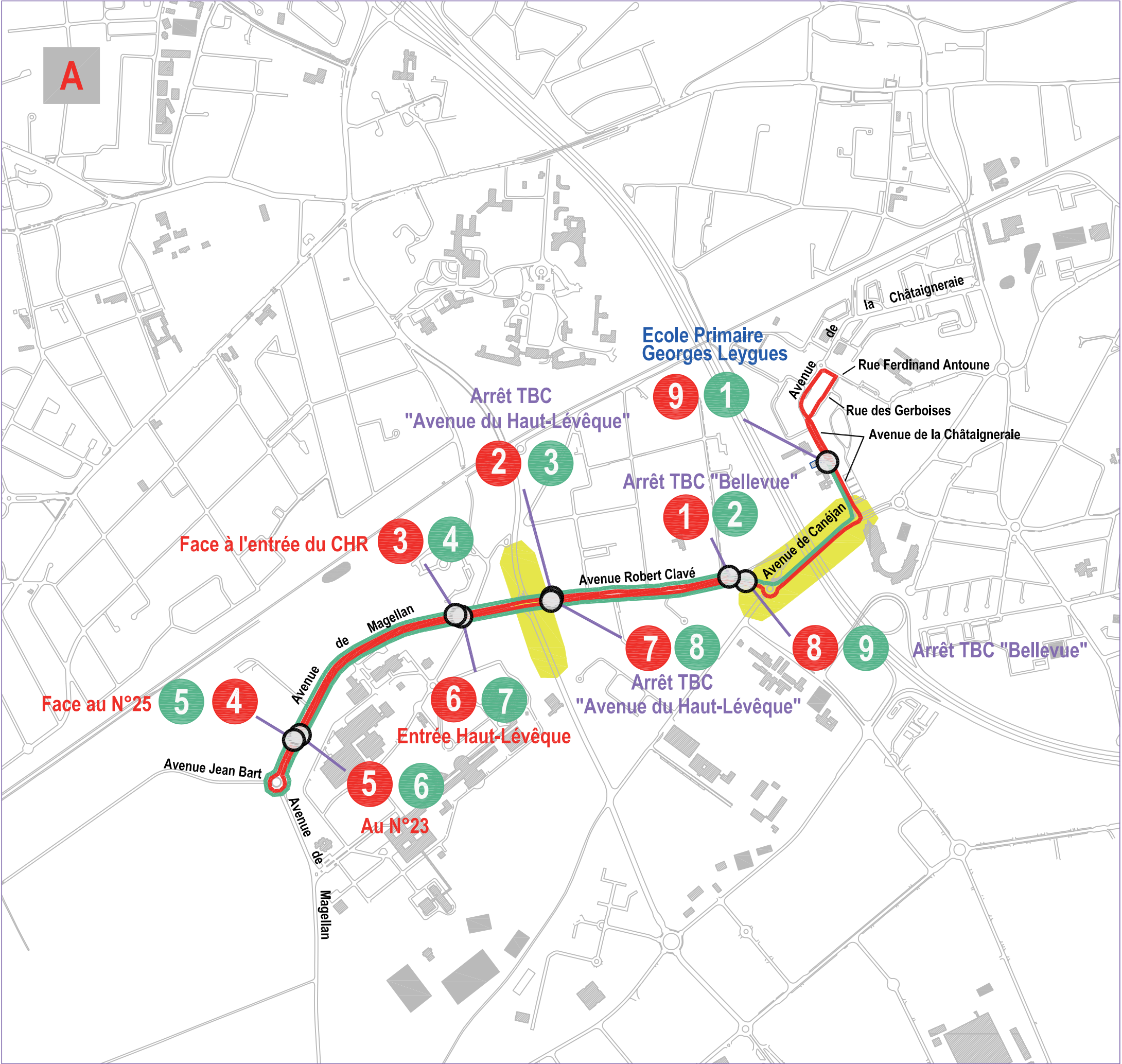
Travaux Tramway 3ème Phase Avenue du Haut Lévêque

Parcours journalier : 23.850 Km

Bordeaux le : 01/08/2007

Modifié le :

TRANSPORTS
SCOLAIRES



FICHE TECHNIQUE

Années scolaires
2006 à 2012



Organisateur secondaire : commune de Pessac

Transporteur titulaire : Cars de Bordeaux/Voyages Richard

Transporteur exécutant : Cars de Bordeaux

N° de marché : 06 150U Lot 5

N° du circuit : 318.009

Noms et horaires des établissements desservis :

Ecole Primaire Georges Leygues 8h30 - 16h30

Effectif transporté :

MATIN			Horaires de passage			SOIR			Horaires de passage		
km			lundi-mardi-jeudi-vendredi			km			lundi-mardi-jeudi-vendredi		
1	0.000	8h13				1	0.000	16h30			
2	0.440	8h15				2	0.517	16h33			
3	0.682	8h17				3	0.957	16h35			
4	1.216	8h19				4	1.199	16h37			
5	1.518	8h21				5	1.733	16h39			
6	2.045	8h23				6	2.035	16h41			
7	2.270	8h25				7	2.562	16h43			
8	2.754	8h27				8	2.787	16h45			
9	3.837	8h30				9	3.271	16h47			

Travaux Tramway 3ème Phase

Parcours journalier : 7.110 Km

Bordeaux le : 01/08/2007

Modifié le :

Plan sans échelle

